

RAPPORT À LA CHAMBRE

VENDREDI 18 mai 1951.

Le Comité permanent des affaires extérieures a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

2. Qu'il lui soit permis de se réunir pendant les séances de la Chambre.

3. Qu'il soit autorisé à réduire son quorum de 10 à 8 membres, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 63 (1) l) du Règlement.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
J.-A. BRADETTE.

ORDRES DE RENVOI

VENDREDI 16 février 1951.

Résolu,—Que les membres dont les noms suivent composent le Comité permanent des affaires extérieures:

MM.

Balcer,	Fournier (<i>Maisonneuve-</i>	Low,
Bater,	<i>Rosemont</i>),	MacInnis,
Benidickson,	Fraser,	MacKenzie,
Bradette,	Gauthier (<i>Lac-Saint-</i>	Macnaughton,
Breithaupt,	<i>Jean</i>),	McCusker,
Coldwell,	Gauthier (<i>Portneuf</i>),	Murray (<i>Cariboo</i>),
Côté (<i>Matapédia-</i>	Goode,	Mutch,
<i>Matane</i>),	Graydon,	Picard,
Croll,	Green,	Pinard,
Decore,	Higgins,	Quelch,
Dickey,	Jutras,	Richard (<i>Ottawa-Est</i>),
Diefenbaker,	Léger,	Robinson,
Fleming,	Lesage,	Stick—36.

(Quorum 10)

Ordonné,—Que le Comité permanent des Affaires extérieures soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et questions qui lui seront renvoyées par la Chambre, à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et opinions, à citer des témoins et à ordonner la production de dossiers et documents.

LUNDI 14 mai 1951.

Ordonné,—Que les postes 84 à 111 inclusivement et le poste 566 du budget des dépenses de 1951-1952 soient retirés du comité des Subsidés et renvoyés audit Comité, sous réserve, cependant, des droits du comité des Subsidés à l'égard du vote des deniers publics.